



LetkoBrosseau

Letko Brosseau Fonds d'obligations
Letko Brosseau Bond Fund

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022
(en dollars canadiens)



Table des matières

Rapport des auditeurs indépendants	1
États de la situation financière	3
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	4
États du résultat global	5
Tableaux des flux de trésorerie	6
Inventaire du portefeuille de placements	7
Notes afférentes aux états financiers annuels	10

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux porteurs de parts de
LETKO BROUSSEAU FONDS D'OBLIGATIONS
LETKO BROUSSEAU BOND FUND

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **LETKO BROUSSEAU FONDS D'OBLIGATIONS / LETKO BROUSSEAU BOND FUND** (le « Fonds »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, les états du résultat global et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent aux audits des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du gérant du Fonds et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le gérant du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gérant du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gérant du Fonds a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS (SUITE)

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gérant du Fonds, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gérant du Fonds du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



	2023 \$	2022 \$
Actif courant		
Encaisse	16 974	15 771
Placements	17 925 656	18 313 727
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	118 321	75 619
	18 060 951	18 405 117
Passif courant		
Sommes à verser au rachat de parts rachetables	44 865	-
Charges à payer	14 937	12 192
	59 802	12 192
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	18 001 149	18 392 925

Informations additionnelles

Nombre de parts rachetables en circulation (note 6)	1 937 459	2 042 546
Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 7)	9,2911 \$	9,0049 \$

Approuvé par le conseil d'administration de Letko, Brousseau & Associés Inc., Gérant du Fonds

Daniel Brousseau, administrateur

Peter Letko, administrateur



	2023 \$	2022 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de l'exercice	18 392 925	20 175 150
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 125 725	(704 430)
Opérations sur les parts rachetables		
Produit de l'émission	1 889 819	1 841 623
Réinvestissement des distributions	539 340	447 651
Rachat	(3 406 109)	(2 919 418)
	(976 950)	(630 144)
Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables (note 7)		
Revenu net de placements	(540 551)	(433 675)
Gain net réalisé à la vente de placements	-	(13 976)
	(540 551)	(447 651)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de l'exercice	18 001 149	18 392 925



	2023	2022
	\$	\$
Revenus de placements		
Revenus nets d'intérêts à des fins de distribution	540 436	437 490
Revenus de dividendes	15 211	10 809
Revenus nets de prêts de titres (note 10)	4 952	3 522
Gain net réalisé (perte nette réalisée) à la vente de placements	(362 079)	13 976
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	948 309	(1 152 638)
	1 146 829	(686 841)
Charges		
Honoraires du fiduciaire (note 11)	4 976	4 898
Honoraires professionnels	15 505	11 908
Droits de dépôt	448	783
Coûts de transactions de portefeuille	175	-
	21 104	17 589
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 125 725	(704 430)
Variation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 4)	0,5374	(0,3474)



	2023 \$	2022 \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 125 725	(704 430)
Ajustements ou variations au titre des éléments suivants :		
Perte nette réalisée (gain net réalisé) à la vente de placements	362 079	(13 976)
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente des placements	(948 309)	1 152 638
Produit tiré de la vente ou à l'échéance de placements	12 897 685	12 713 146
Achats de placements	(11 923 384)	(12 076 520)
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	(42 702)	(5 209)
Sommes à verser au rachat de parts rachetables	44 865	(100)
Charges à payer	2 745	(961)
	1 518 704	1 064 588
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	1 889 819	1 841 623
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(3 406 109)	(2 919 418)
Distributions payées en espèces aux porteurs de parts rachetables	(1 211)	-
	(1 517 501)	(1 077 795)
Variation de l'encaisse	1 203	(13 207)
Encaisse au début de l'exercice	15 771	28 978
Encaisse à la fin de l'exercice	16 974	15 771

Informations additionnelles

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :

Intérêts reçus	497 191 \$	432 747 \$
Dividendes reçus	15 964 \$	10 347 \$
Intérêts payés	210 \$	4 \$



	Quantité	Coût \$	Juste valeur \$
Titres de participation			
Services de communication			
BCE			
série AJ, privilégiées, dividende variable	5 700	132 525	103 854
Total des titres de participation		132 525	103 854
	Valeur nominale	Coût \$	Juste valeur \$
Obligations gouvernementales canadiennes			
Gouvernements provinciaux et sociétés d'État			
British Columbia Investment Management Corporation			
4,900 %, 2033-06-02	600 000	597 845	649 042
CPPIB Capital			
1,950 %, 2029-09-30	500 000	443 870	459 014
3,950 %, 2032-06-02	700 000	674 519	710 974
Financière CDP			
3,700 %, 2028-03-08	1 000 000	982 400	1 003 190
Ontario Teachers' Finance Trust			
4,150 %, 2029-11-01	250 000	249 638	256 292
Province de la Saskatchewan			
2,550 %, 2026-06-02	880 000	911 751	853 698
2,650 %, 2027-06-02	150 000	152 460	145 268
Province de l'Alberta			
2,200 %, 2026-06-01	300 000	308 172	288 663
Province de l'Ontario			
2,400 %, 2026-06-02	50 000	52 878	48 350
1,350 %, 2026-09-08	1 200 000	1 204 147	1 127 731
1,850 %, 2027-02-01	75 000	79 089	71 079
2,600 %, 2027-06-02	950 000	988 845	918 958
3,650 %, 2033-06-02	1 145 000	1 076 991	1 134 261
Province de Terre-Neuve-et-Labrador			
3,000 %, 2026-06-02	700 000	763 349	685 377
Province du Manitoba			
2,600 %, 2027-06-02	200 000	202 720	193 317
Province du Nouveau-Brunswick			
2,600 %, 2026-08-14	250 000	264 745	242 708
PSP Capital			
2,600 %, 2032-03-01	1 160 000	997 438	1 068 652
4,150 %, 2033-06-01	325 000	308 295	333 616
		10 259 152	10 190 190



	Valeur nominale	Coût \$	Juste valeur \$
Obligations gouvernementales canadiennes (suite)			
Municipalités et institutions parapubliques			
Municipal Finance Authority of British Columbia			
1,350 %, 2026-06-30	250 000	250 600	235 144
3,350 %, 2027-06-01	100 000	99 840	98 990
Municipalité régionale de York			
2,500 %, 2026-06-02	325 000	327 783	314 619
Toronto Hydro Corporation			
2,520 %, 2026-08-25	500 000	478 530	479 710
2,430 %, 2029-12-11	150 000	133 920	137 912
Ville de Toronto			
2,450 %, 2025-02-06	280 000	283 543	274 380
		1 574 216	1 540 755
Total des obligations gouvernementales canadiennes		11 833 368	11 730 945
Obligations de sociétés			
407 International			
1,800 %, 2025-05-22	500 000	503 640	481 800
Allied Properties Real Estate Investment Trust			
1,726 %, 2026-02-12	175 000	175 000	160 894
Banque Canadienne Impériale de Commerce			
3,300 %, 2025-05-26	150 000	147 045	147 346
Banque de la Nouvelle-Écosse			
2,620 %, 2026-12-02	480 000	496 896	459 937
Banque de Montréal			
2,700 %, 2026-12-09	240 000	263 400	230 398
3,190 %, 2028-03-01	200 000	193 034	193 094
Banque Toronto-Dominion			
5,491 %, 2028-09-08	475 000	475 000	496 851
4,680 %, 2029-01-08	250 000	244 105	252 907
Bell Canada			
3,350 %, 2025-03-12	500 000	521 980	491 035
1,650 %, 2027-08-16	100 000	99 980	92 051
Capital Power Corporation			
4,986 %, 2026-01-23	200 000	201 242	199 525
Enbridge			
5,700 %, 2027-11-09	85 000	89 471	88 589
Epcor Utilities			
0,982 %, 2024-06-28	100 000	100 000	98 003
Financière Sun Life			
2,580 %, 2032-05-10	200 000	184 284	186 977
5,500 %, 2035-07-04	500 000	499 485	517 124
Fortis			
2,180 %, 2028-05-15	165 000	159 423	151 781

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.



	Valeur nominale	Coût \$	Juste valeur \$
Obligations de sociétés (suite)			
Les compagnies Loblaw 3,918 %, 2024-06-10	150 000	150 459	149 100
Morguard Corporation 4,715 %, 2024-01-25	100 000	102 549	99 888
RioCan Fonds de placement immobilier 5,962 %, 2029-10-01	95 000	94 968	97 769
Rogers Communications 3,100 %, 2025-04-15	300 000	298 680	293 027
SmartCentres Real Estate Investment Trust 3,192 %, 2027-06-11	165 000	163 208	154 922
Société Financière Manuvie 2,237 %, 2030-05-12	200 000	188 880	192 667
5,409 %, 2033-03-10	75 000	74 265	76 587
Telus Corporation 2,750 %, 2026-07-08	200 000	199 268	192 556
2,350 %, 2028-01-27	100 000	99 725	92 657
Thomson Reuters Corporation 2,239 %, 2025-05-14	400 000	382 440	386 698
Total des obligations de sociétés		6 108 427	5 984 183
Total des obligations		17 941 795	17 715 128
Titres de marché monétaire			
Bons du Trésor de l'Ontario 2024-01-31	20 000	19 871	19 871
2024-04-24	50 000	47 906	47 906
Bons du Trésor du Nouveau-Brunswick 2024-02-22	20 000	19 757	19 757
Bons du Trésor du Québec 2024-04-12	20 000	19 140	19 140
Total des titres de marché monétaire		106 674	106 674
Coûts de transaction de portefeuille inclus dans le coût des titres		(285)	
Total des placements		18 180 709	17 925 656



1. Établissement du fonds

Letko Brosseau Fonds d'obligations / Letko Brosseau Bond Fund (le « Fonds ») est une fiducie à participation unitaire privée constituée par une convention de fiducie établie le 30 novembre 2004 et ses amendements connexes, et régie par les lois de la province de l'Ontario. Son siège social est situé au 155 Wellington Street West, Toronto, Ontario, Canada, M5V 3L3.

La convention de fiducie désigne Fiducie RBC Services aux investisseurs en tant que fiduciaire du Fonds, gardien de valeurs et agent chargé de la tenue des registres (le « Fiduciaire ») et Letko, Brosseau & Associés Inc. en tant que gérant du Fonds (le « Gérant »).

2. Base de présentation

Les états financiers, dont la monnaie fonctionnelle et de présentation est le dollar canadien, ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, connues sous l'abréviation et ci-après nommées « IFRS » publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), et sont conformes aux exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM »).

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du Gérant le 21 mars 2024.

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique à l'exception de l'encaisse et des placements qui sont évalués à la juste valeur.

3. Modifications aux méthodes comptables

Modification apportée à IAS 1, Présentation des états financiers : Informations à fournir sur les méthodes comptables

Le Fonds a adopté la modification à IAS 1 au cours de l'exercice. La modification a pour but d'aider le Fonds à déterminer les méthodes comptables à présenter dans ses états financiers. La modification remplace toutes les occurrences du terme « principales méthodes comptables » par « informations significatives sur les méthodes comptables ». La modification a été appliquée prospectivement et a entraîné des changements dans les informations fournies par le Fonds dans ses états financiers.

4. Informations significatives sur les méthodes comptables

Instruments financiers

Classification

Le Fonds classe ses actifs financiers en fonction du modèle économique du Fonds en ce qui a trait à la gestion des actifs financiers et en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels s'y rattachant. En s'appuyant sur l'objectif du Fonds de générer une croissance du capital à long terme, et sur la gestion et l'évaluation du rendement du portefeuille sur la base de la juste valeur, le Fonds applique le modèle économique exigeant que son portefeuille, qui inclut l'encaisse et les placements, soit classé à la juste valeur par le biais du résultat net. Les autres actifs et passifs financiers, à l'exception de l'obligation au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, sont classés au coût amorti. L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est évalué à la valeur liquidative, comme décrit à la note 7.



4. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Comptabilisation et évaluation

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les achats et ventes de placements sont comptabilisés à la date de transaction. Subséquemment à la comptabilisation initiale, l'encaisse et les placements sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur sont constatés aux états du résultat global. Les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la date à laquelle ils sont créés et ils sont subséquemment évalués au coût amorti.

Les coûts de transactions de portefeuille engagés par le Fonds lors de l'achat et de la vente des placements sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Juste valeur

La juste valeur des placements du Fonds négociés sur des marchés actifs est déterminée en utilisant le cours de clôture des marchés à la date des états financiers. Selon le cas, le cours de clôture est obtenu d'une bourse accréditée où le titre correspondant est le plus négocié ou de courtiers en valeurs mobilières indépendants et reconnus. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'intervalle entre le cours acheteur et le cours vendeur à la date des états financiers, le Gérant et le Fiduciaire déterminent le prix, compris dans cet intervalle, qui est le plus représentatif de la juste valeur, en tenant compte des faits et circonstances applicables. Les parts de fonds d'investissement détenues par le Fonds qui ne sont pas négociées sur des marchés actifs sont évaluées à la juste valeur sur la base de leur valeur liquidative telle que déterminée par leur fiduciaire.

Les méthodes comptables utilisées pour évaluer les placements sont identiques à celles utilisées pour déterminer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts.

Des informations sur le niveau de fiabilité de l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers sont présentées à la note 14. Le transfert d'un actif financier d'un niveau à un autre est effectué au moment où surviennent les événements ou circonstances le justifiant.

Constatation des revenus

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les revenus d'intérêts à des fins de distribution sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Le Fonds n'amortit pas les primes payées et escomptes reçus à l'achat des titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro qui sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende et les distributions sur les parts de fonds d'investissement sont comptabilisées à la date ex-distribution. Les revenus de prêts de titres sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Les gains et les pertes réalisés à la vente de placements sont comptabilisés à la date de transaction et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Conversion des devises

Les transactions en devises sont converties en dollars canadiens au cours de change en vigueur aux dates de transactions. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date des états financiers. Les écarts de conversion des devises sont constatés aux états du résultat global.

Variation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

Cette variation, présentée aux états du résultat global, représente l'augmentation ou la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables sur le nombre moyen de parts rachetables en circulation pendant l'exercice.



4. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations, jugements et hypothèses

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige du Gérant qu'il exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables, procède à des estimations et établit des hypothèses concernant les événements futurs. Le paragraphe suivant présente une analyse des jugements et estimations comptables les plus significatifs établis par le Gérant aux fins de la préparation des états financiers.

Entité d'investissement

Le Gérant a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement conformément à IFRS 10, États financiers consolidés. Par conséquent, dans l'éventualité où le Fonds détiendrait un placement dans une filiale, le Fonds comptabiliserait ce placement à la juste valeur par le biais du résultat net.

5. Normes comptables futures

Actuellement, il n'y a aucune nouvelle norme comptable, ni aucun amendement aux normes existantes, ni aucune nouvelle interprétation applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024 qui aurait un effet significatif sur les états financiers du Fonds.

6. Parts rachetables en circulation

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries de parts, chaque série comprenant un nombre illimité de parts sans valeur nominale. Chaque part du Fonds confère à son porteur un droit de vote et de participation et est rachetable au gré du porteur à sa valeur liquidative.

Depuis le début des opérations, le Fonds a procédé à l'émission d'une seule série de parts.

	2023	2022
Nombre de parts rachetables en circulation au début de l'exercice	2 042 546	2 109 078
Nombre de parts rachetables émises et rachetées au cours de l'exercice		
Émises au comptant et autres contreparties	208 685	201 581
Émises au réinvestissement des distributions	59 671	49 033
Rachetées	(373 443)	(317 146)
Nombre de parts rachetables en circulation à la fin de l'exercice	1 937 459	2 042 546

7. Évaluation des parts rachetables et distribution

La valeur liquidative des parts du Fonds est déterminée en divisant la juste valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds par le nombre de parts rachetables en circulation à la fin de chaque date d'évaluation.

Les revenus de dividendes, d'intérêts et de prêts de titres, nets des charges du Fonds, sont constatés à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. À la fin de chaque mois, les revenus reçus, nets des charges payées, sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables supplémentaires ou, au choix du porteur de parts, versés en espèces. Les gains ou pertes réalisés à la vente de placements sont constatés à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les gains, nets des pertes, sont distribués et réinvestis à la fin de l'année d'imposition sous forme de parts rachetables supplémentaires ou, au choix du porteur de parts, versés en espèces. À la demande du Gérant, des distributions additionnelles de revenus et de gains peuvent survenir à d'autres moments durant l'année fiscale dans des circonstances exceptionnelles.



8. Gestion du capital

Le capital du Fonds est constitué de parts rachetables émises et en circulation. Conformément à la mission du Fonds, la quasi-totalité de son capital est investie en placements. Les informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital du Fonds sont décrites à la note 13. Le Fonds n'est soumis à aucune exigence externe en matière de gestion de son capital.

9. Opérations entre parties liées

Le tableau ci-dessous résume les opérations conclues au cours de l'exercice entre le Fonds et des parties qui lui sont liées. Les parties liées représentent le Gérant, les fonds d'investissement et les sociétés en commandite gérés par celui-ci, les administrateurs du Gérant, des sociétés contrôlées par les administrateurs du Gérant, des membres de la famille de ces administrateurs ainsi qu'un régime de participation différée aux bénéfices des employés du Gérant.

	Gérant	Autres parties liées
	\$	\$
2023		
Parts rachetables émises et rachetées		
Émises au comptant et autres contreparties	-	-
Émises au réinvestissement des distributions	-	399
Rachetées	-	-
	-	399

	Gérant	Autres parties liées
	\$	\$
2022		
Parts rachetables émises et rachetées		
Émises au comptant et autres contreparties	-	-
Émises au réinvestissement des distributions	-	334
Rachetées	-	-
	-	334

Ces transactions ont eu lieu dans le cours normal des activités du Fonds et ont été effectuées à la valeur liquidative à la date des transactions.

Au 31 décembre, la juste valeur marchande totale des parts du Fonds détenues par des parties liées se présente comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Gérant	-	-
Autres parties liées	14 621	13 773
	14 621	13 773



10. Revenus nets de prêts de titres

Le Fonds participe à un programme de prêt de titres avec le Fiduciaire. Les opérations de prêt de titres consistent en un prêt temporaire de titres à des emprunteurs qui fournissent des garanties et s'engagent à remettre les mêmes titres au Fonds à une date ultérieure. Selon les modalités du programme, le Fonds reçoit des garanties représentant au minimum 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Les garanties sont principalement composées de titres de créance ayant une cote de crédit élevée. La juste valeur des titres prêtés est déterminée conformément aux pratiques courantes de marché et des garanties additionnelles sont exigées si nécessaire.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur totale des titres prêtés et des garanties détenues pour les transactions de prêt de titres au 31 décembre. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans les états de la situation financière.

	2023 \$	2022 \$
Juste valeur totale des titres prêtés	6 084 365	6 514 210
Valeur totale des garanties	6 206 206	6 644 634

Les revenus de prêts de titres aux états du résultat global sont présentés nets des frais sur prêt de titres auxquels le Fiduciaire du Fonds a droit, conformément aux termes du programme. Pour les exercices terminés le 31 décembre, les revenus de prêts de titres se détaillent comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Revenus bruts de prêts de titres	8 253	5 870
Charges de prêts de titres	(3 301)	(2 348)
Revenus nets de prêts de titres	4 952	3 522
Charges de prêts de titres en % des revenus bruts de prêts de titres	40,0 %	40,0 %

11. Honoraires

Le Fiduciaire reçoit des honoraires calculés selon une entente intervenue entre lui et le Gérant.

Les honoraires de gestion du Gérant sont facturés directement aux porteurs de parts.

12. Impôts sur le revenu

Aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec, le Fonds est assujéti en tant que fiducie d'investissement à participation unitaire et est imposé sur ses revenus reçus et non distribués aux porteurs de parts. Le Fonds distribue aux porteurs de parts ses revenus de dividendes, d'intérêts et de prêts de titres, nets des charges, et ses gains en capital nets réalisés.

13. Risques associés aux instruments financiers

Gestion du risque - Analyse

Le Fonds a pour objectif de générer un revenu par la création d'un portefeuille bien diversifié en obligations. Le Fonds comprend principalement des obligations de sociétés et de gouvernements canadiens, diversifiées entre les émetteurs, les régions économiques, les secteurs et les dates d'échéances.



13. Risques associés aux instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit maximal auquel le Fonds est exposé correspond au total de la juste valeur des titres d'emprunt compris dans les placements, ainsi que des intérêts, dividendes et autres montants à recevoir présentés aux états de la situation financière.

Le risque de crédit principal auquel le Fonds est exposé découle de ses placements dans des titres d'emprunt. Le Gérant est d'avis que le risque de crédit associé à ces placements dans des titres d'emprunt est limité étant donné qu'il investit dans des émetteurs présentant une cote de crédit élevée. Le Fonds détient des placements en obligations dont la répartition par cote de crédit s'établit comme suit :

Cote de crédit	2023 % de l'actif net	2022 % de l'actif net
AAA	27,07	11,57
AA	11,17	12,46
A	45,44	52,78
BBB	14,17	12,69
BB	0,55	0,53

Les cotes de crédit attribuées aux titres de marché monétaire ne sont pas présentées ci-dessus, le risque de crédit y afférent étant négligeable compte tenu de leur échéance à court terme.

Le risque de crédit associé aux opérations de prêt de titres est considéré comme minime étant donné la nature et la valeur des garanties détenues par le Fonds dans le cadre de ces opérations.

Le risque de défaut, découlant des transactions avec les contreparties, relativement aux opérations de placements est minimal compte tenu du fait que les transactions échoueraient si une partie ne remplissait pas ses obligations.

Risque de liquidité

Les parts émises par le Fonds sont rachetables au gré du porteur, exposant ainsi le Fonds au risque de liquidité. Le risque de liquidité est minimisé puisque la majorité des actifs du Fonds est constituée de placements négociés en bourse ou dans un marché organisé, qui peuvent être facilement liquidés. Le paiement des rachats de parts peut également se faire sous forme de titres à la discrétion du Gérant.

Risques de marché

Pour fins d'information sur les risques de marché, les IFRS requièrent la présentation d'une analyse de sensibilité montrant l'impact de changements raisonnablement possibles dans les variables de risque pertinentes sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts.

De l'avis du Gérant, cette analyse de sensibilité démontrant l'impact de variations dans le marché sur la valeur des instruments financiers est basée sur la prémisse hautement improbable que toutes les autres variables demeurent constantes. De plus, considérant la pluralité des interrelations entre les diverses composantes du risque de marché, le Gérant est d'avis qu'il n'est pas possible de quantifier l'impact de variations tenant compte de l'interdépendance de ces composantes. Conséquemment, en pratique, les résultats réels pourraient différer des analyses de sensibilité présentées ci-après et les écarts pourraient être significatifs.



13. Risques associés aux instruments financiers (suite)

Risques de marché (suite)

Risque de prix

Compte tenu de l'incertitude concernant les prix futurs des investissements, le Fonds est exposé au risque inhérent lié aux fluctuations du cours du marché. Conséquemment, le risque maximal auquel le Fonds est exposé correspond à la juste valeur de ses placements.

Les meilleures estimations du Gérant quant à l'impact, à la hausse ou à la baisse, sur la valeur des placements et de l'actif net du Fonds découlant des changements probables à l'égard des indices de référence, toutes autres variables étant égales par ailleurs, s'établissent comme suit :

Indices de référence	Variation en %	2023 Impact \$	2022 Impact \$
Indice de rendement total des Bons du Trésor 91 jours FTSE Canada	0,25	300	4 000
Indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada	1,00	178 000	167 000

Risque de change

Le Fonds n'est pas exposé au risque de change puisqu'il ne détient pas de placements investis dans des titres étrangers.

Risque de taux d'intérêt

Le Fonds est sujet au risque de taux d'intérêt majoritairement sur les obligations qu'il détient et dont les échéances sont les suivantes :

Date d'échéance des obligations	2023 \$	2022 \$
Moins de 1 an	346 991	1 784 178
1 à 5 ans	11 294 344	14 411 680
5 à 10 ans	5 556 669	363 077
Plus que 10 ans	517 124	-
Total	17 715 128	16 558 935

Une augmentation ou une diminution de 1 % dans les taux d'intérêt, toutes autres variables étant égales par ailleurs, aurait résulté en une variation à la baisse ou à la hausse de la valeur des placements et de l'actif net d'un montant de 670 000 \$ (2022 : 414 000 \$). Les fluctuations de taux d'intérêt n'ont aucun effet significatif sur la valeur des titres de marché monétaire étant donné leur échéance à court terme.

Le Fonds est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à ses titres de participation puisque leur valeur est tributaire des taux utilisés dans l'actualisation des dividendes futurs ainsi que par l'effet général qu'ont les taux d'intérêt sur l'économie, la disponibilité du crédit et la profitabilité des sociétés. Le Gérant est d'avis qu'il n'est pas possible de quantifier l'impact de variations tenant compte de l'interdépendance de ces composantes.



14. Informations sur la juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers mesurés à la juste valeur sont catégorisés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, reflétant la fiabilité des données utilisées pour établir les évaluations à la juste valeur.

- Niveau 1 : instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée sur la base de prix cotés sur des marchés actifs;
- Niveau 2 : instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation basés sur des données de marché qui sont observables;
- Niveau 3 : instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation qui ne sont pas basés sur des données de marché observables.

Les placements détenus par le Fonds et présentés à la juste valeur sont classés comme suit :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
2023				
Titres de participation	103 854	-	-	103 854
Obligations	10 190 190	7 524 938	-	17 715 128
Titres de marché monétaire	106 674	-	-	106 674
	10 400 718	7 524 938	-	17 925 656
2022				
Titres de participation	190 791	-	-	190 791
Obligations	10 573 915	5 985 020	-	16 558 935
Titres de marché monétaire	1 564 001	-	-	1 564 001
	12 328 707	5 985 020	-	18 313 727

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux.

La valeur comptable des instruments financiers non comptabilisés par le biais du résultat net se rapproche de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme.

15. Dispense de l'obligation de dépôt d'états financiers

Le Fonds a avisé les ACVM qu'il se prévaut de la dispense, prévue à l'article 2.11 du Règlement 81-106, de déposer ses états financiers annuels auprès des autorités de réglementation canadiennes puisqu'il répond à toutes les conditions prévues audit règlement.